DÉROULEMENT D'UN EXERCICE D'EXPÉDITION

1. La présente annexe vise à élaborer le chapitre 4 afin de donner des précisions quant au déroulement de l'OREN 326 (Mettre en pratique les habiletés d'expédition, chapitre 4, section 18).

2. L'instruction offerte au centre d'expédition est destinée à offrir aux cadets de l'étoile d'argent l'occasion de perfectionner les compétences en expédition dans un environnement structuré sous la supervision et les directives d'un personnel hautement qualifié. Le centre d'expédition aborde l'instruction au moyen d'une approche expérientielle, qui permet aux cadets de perfectionner des compétences comme la randonnée à vélo de montagne et la randonnée pédestre par l'expérience directe, à un niveau personnel. Chaque cadet aura l'occasion de se pencher sur ce qu'il a observé, senti et pensé lors de la fin de semaine et d'évaluer la façon dont cette expérience est liée à ce qu'il a déjà appris de même que son lien avec les expériences en expédition futures.

3. Les corps de cadets sont tenus de donner à tous les cadets, qui suivent une formation à un centre d'expédition, une séance d'information sur leur participation aux activités offerts au centre. L'information qui doit être présentée se trouve dans l'OCOM M326.01 (Se préparer pour une expédition, chapitre 4, section 18) et dans les instructions de ralliement précises du centre d'expédition. On recommande aux officiers d'instruction du corps de cadets de planifier le déroulement de cet OCOM pour deux semaines avant que les cadets arrivent au centre d'expédition afin de leur donner suffisamment de temps pour bien se préparer aux activités. Au cours de cet OCOM, les cadets recevront un formulaire d'évaluation des compétences et de l'expérience en expédition, qui doit être rempli et apporté au centre d'expédition.

4. Les OCOM suivants doivent être enseignés au centre d'expédition :

   a. l'OCOM M326.03 (Mettre en pratique la gérance de l'environnement à titre de chef d'équipe, chapitre 4, section 18) - 1 période,

   b. l'OCOM M326.04 (Naviguer le long d'un itinéraire en utilisant une carte et une boussole, chapitre 4, section 18) - 2 périodes,

   c. l'OCOM M326.05 (Utiliser l'équipement d'expédition, chapitre 4, section 18) - 2 périodes,

   d. l'OCOM M326.06 (Respecter la routine quotidienne, chapitre 4, section 18) - 1 période, et

   e. l'OCOM M326.07 (Consigner des entrées dans un journal, chapitre 4, section 18) - 1 période.

5. Les centres d'expédition, sous l'autorité des officiers régionaux, choisissent et enseignent au moins deux des moyens de transport dynamiques suivants :

   a. l'OCOM M326.02a (Pagayer un canot, chapitre 4, section 18) - 5.5 périodes,

   b. l'OCOM M326.02b (Faire une randonnée en vélo de montagne, chapitre 4, section 18) - 5.5 périodes, ou

   c. l'OCOM M326.02c (Faire une randonnée pédestre le long d'un itinéraire, chapitre 4, section 18) - 5.5 périodes.

6. Voici les attentes en entraînement de chaque moyen de transport dynamique :

   a. **Le canotage.** Le cadet doit pagayer un canot à deux en eau calme.

   b. **Randonnée en vélo de montagne.** Le cadet doit faire du vélo de montagne dans des sentiers pour vélo de montagne pour débutants.

   c. **La randonnée pédestre.** Le cadet doit faire une randonnée pédestre en suivant un itinéraire qui comprend une combinaison de terrains de catégories 1, 2 et 3.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

7. Un horaire a été ajouté afin de donner au centre d'expédition un exemple de format à suivre durant la fin de semaine. Le nombre de périodes de tous les OCOM requis est une estimation qui correspond aux 18 périodes réglementaires prévues pour une fin de semaine d'instruction. Le centre d'expédition peut choisir de modifier cette répartition selon le choix des activités, des installations et des ressources disponibles. Pour élaborer un horaire d'instruction, les centres d'expédition peuvent choisir d'ajouter en plus des activités de formation par l'aventure des cadets de l'Armée (AACA), telles que décrites dans l'A-CR-CCP-930/AG-002, pourvu que cela ne nuise pas à la capacité des cadets à satisfaire aux exigences de l'instruction obligatoire.

8. Toute l'instruction doit se dérouler selon un modèle de petits groupes. Selon les données recueillies du formulaire d'évaluation des compétences et de l'expérience en expédition, le cadet est placé en équipes d'au plus neuf personnes dès son arrivée le vendredi soir. Un instructeur d'équipe du centre d'expédition est désigné pour chaque équipe et doit demeurer avec l'équipe tout au long de la fin de semaine. Les tailles de ces équipes dépendent des ratios instructeur-cadets et non des qualifications exigées des instructeurs pour les activités de formation par l'aventure à diriger.

9. Lorsqu'on utilise une approche expérientielle en éducation, il est très important d'être conscient des périodes propices à l'apprentissage. Les périodes propices à l'apprentissage sont des situations qui surviennent naturellement au cours de la journée et qui permettent la discussion. Ces périodes renforcent à la fois l'expédition et la matière du programme du corps de cadets et doivent être exploitées tout au long de l'expédition. Le personnel du centre d'expédition doit prendre le temps d'expliquer la matière du programme et de mettre l'accent sur celle-ci au fur et à mesure que l'occasion se présente. Voici quelques-unes des périodes propices à l'enseignement :

a. la navigation,

b. le camping écologique,

c. le soin des pieds,

d. l'astronomie élémentaire,

e. la faune,

f. la prévision des conditions météorologiques,

g. la routine au site de bivouac, et

h. l'utilisation de l'équipement, etc.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

EXEMPLE D'HORAIRE

Vendredi		
Heures	**Tâches/Activité**	**Observations**
	Ramasser les formulaires d'évaluation des compétences et des expériences en expédition	Le personnel du centre d'expédition doit lire et présenter sous forme de tableau les données des formulaires d'évaluation des compétences et des expériences en expédition. Placer les cadets en équipes de niveaux de compétence variés.
	Distribuer tout l'équipement d'expédition personnel et de groupe	Le personnel du centre d'expédition.
	Aménager le site de bivouac	Le personnel du centre d'expédition doit circuler entre les équipes pour s'assurer que les cadets savent comment dresser les tentes, organiser l'équipement , allumer les fanaux , etc.
	Séance d'information initiale/répartir les cadets en équipes	Doit comprendre : les activités, les attentes, la sécurité, l'horaire, l'habillement, les repas, les règlements, etc. L'instructeur est présenté aux cadets.
	Réviser la navigation	Effectuer au besoin, si le temps le permet.
Samedi		
Heures	**Tâches/Activité**	**Observations**
0600	Réveil/ablutions	Les cadets doivent empaqueter tout leur équipement personnel avant de déjeuner. Le personnel du centre d'expédition doit servir de modèle pour la préparation de l'aire des repas, la collecte des ordures, le nettoyage, etc.
0630	Déjeuner	L'officier de la logistique (0 Log) doit préparer le déjeuner et le personnel du centre d'expédition doit servir de modèle pour la préparation de l'aire des repas, la collecte des ordures, le nettoyage, etc.
0730	Démonter le site de bivouac	Selon les directives de l'instructeur d'équipe, chaque équipe doit démonter tous les articles du site de bivouac et organiser l'équipement personnel et de groupe pour les transporter au prochain site de bivouac.
0800	Commencer l'expédition	Voir les notas.
	Moyen de transport n° 1	L'instruction initiale portant sur le moyen de transport désigné doit être donnée conformément au GP. Une fois que l'instruction initiale est terminée, les équipes doivent quitter le site de bivouac de base et suivre l'itinéraire établi vers le deuxième bivouac.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

Samedi		
Heures	**Tâches/Activité**	**Observations**
1200 - 1300	Dîner	Le dîner est prévu à un endroit désigné le long de l'itinéraire établi. L'instructeur d'équipe doit prendre du temps durant le dîner pour enseigner l'OCOM M326.06 (Respecter la routine quotidienne).
1600	Arrivée au deuxième bivouac	Les équipes doivent aménager leur bivouac et l'instructeur d'équipe doit donner de la rétroaction au besoin. L'instructeur d'équipe doit s'assurer que les cadets respectent les principes discutés dans le cadre de l'OCOM M326.06 (Respecter la routine quotidienne).
1730	Souper	La préparation du souper doit faire partie de la routine d'aménagement du site de bivouac des équipes. L'instructeur d'équipe doit prendre du temps durant le souper pour enseigner l'OCOM M326.02 (Utiliser l'équipement d'expédition).
1900	OCOM M326.07 (Consigner des entrées dans un journal)	Les instructeurs doivent s'assurer de choisir un emplacement éloigné des autres équipes pour enseigner cet OCOM. Après la présentation des PE de cet OCOM, toutes les équipes doivent inscrire une entrée au journal de groupe selon les directives de leur instructeur.
2000	Activités en soirée	Voir le nota 9.
1000	Extinction des feux	
Dimanche		
Heures	**Tâches/Activité**	**Observations**
0600	Réveil/déjeuner/démontage du site de bivouac	Les équipes doivent effectuer les activités routinières quotidiennes, tel que discuté dans le cadre de l'OCOM M326.06 (Respecter la routine quotidienne). L'instructeur d'équipe ne doit pas donner de directives et doit observer ses équipes pour s'assurer que toutes les tâches sont effectuées .
0800	Moyen de transport n° 2	L'instruction initiale portant sur le moyen de transport designé doit être donnée conformément au GP. Une fois que l'instruction initiale est terminée, les équipes doivent quitter le site de bivouac de base et suivre l'itinéraire établi vers le point d'arrivée de l'expédition .
1200	Dîner	Le dîner est prévu à un endroit désigné le long de l'itinéraire établi.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

Dimanche		
Heures	**Tâches/Activité**	**Observations**
1330	Arriver au point d'arrivée de l'activité et fin de l'expédition	À leur arrivée au point d'arrivée de l'activité d'expédition, les équipes doivent retourner l'équipement selon les directives de l'O Log du centre d'expédition.
1430	Rétroaction	Tous les cadets sont tenus de : remplir une critique des activités du centre d'expédition et effectuer une entrée au journal au sujet de leurs expériences au cours de la fin de semaine.
1500	Départ	

Nota :

1. L'horaire de chaque habileté de la section des activités de l'expédition peut varier selon le choix. Bien que de l'instruction initiale soit requise, l'accent doit être mis sur l'exécution de chaque compétence par les cadets par l'entremise d'une activité d'expédition.
2. Les instructeurs sont tenus de donner les instructions de toutes les habiletés pour leur équipe tout au long de l'expédition. Cela donnera un faible ratio instructeur-étudiant, permettant à l'instructeur d'équipe d'offrir un apprentissage assisté plus individuel.
3. Durant l'activité de l'expédition, chaque cadet doit naviguer sur une partie de l'itinéraire, OCOM M326.04 (Naviguer le long d'un itinéraire), à l'aide de l'itinéraire fourni.
4. Les instructeurs d'équipe doivent faire des pauses au cours de l'itinéraire de l'expédition pour discuter des PE de l'OCOM M326.03 (Mettre en pratique la gérance de l'environnement à titre de chef d'équipe). De plus, on les encourage à prendre conscience des périodes propices à l'enseignement et de les utiliser aussitôt qu'elles surviennent.
5. D'autres AACA peuvent être ajoutées à l'activité de l'expédition. Par exemple : durant la randonnée pédestre, on peut donner l'occasion aux cadets de marcher dans une série de cavernes ou de descendre un rocher en rappel ou d'inclure une randonnée dans un sentier avec le canotage et la randonnée à vélo de montagne pour que les cadets se déplacent d'un emplacement à un autre. Une certaine souplesse est permise en autant que les principaux objectifs des deux moyens de transport choisis sont atteints.
6. Un centre d'expédition peut choisir d'organiser une activité pour l'expédition qui permet aux cadets de participer à un moyen de transport dynamique différent chaque jour de l'expédition.
7. L'instructeur d'équipe doit prendre du temps durant le dîner et le souper pour enseigner l'OCOM M326.05 (Utiliser l'équipement d'expédition) et l'OCOM M326.06 (Respecter la routine quotidienne) .
8. Des activités en soirée doivent être prévues et consister en : une révision de navigation, des jeux de promotion du travail d'équipe, une présentation des activités du jour suivant, etc.
9. L'heure de la fin de l'activité de l'expédition peut varier d'un centre d'expédition à l'autre.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-703/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-703-PG-002/A-CR-CCP-703-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.